



L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 septembre à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 4 septembre 2024

Présents : Laurent BARATEAU (pouvoir de JC CARTAILLER), Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET (Pouvoir de E. MERCIER-GALLAY), Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de R NEGRE), Claude LAUSENAZ-GRIS, Patrick MORIZE.

Excusés : Jean-Claude CARTAILLER (Pouvoir à Laurent BARATEAU), Eric MERCIER GALLAY (pouvoir à Raphaël CETTOUR JANET), Robin NEGRE (Pouvoir à Stéphanie LACROIX)

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Reçu à la Sous-Préfecture  
de THONON-LES-BAINS le

24 SEP. 2024

Objet de la délibération :

**Tarif baudriers enfants**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la commune va acquérir des baudriers enfants qui seront offerts à tous les enfants de l'école pour leur sécurité lors des trajets domicile-école.

**Considérant** qu'en cas de perte du baudrier, la famille aura la possibilité d'en commander un nouveau en mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** à 10 euros le coût du remplacement du baudrier à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance  
Conseiller municipal  
**Laurent BARATEAU** :

Le Maire

**Karole BONTAZ** :